



**ARRÊTÉ DU MAIRE N°330/2023**  
**Défilé de Noël des jeunes agriculteurs**

**Le Maire de SEYSEL (Haute-Savoie),**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la route,

Vu la demande de M. Nicolas RANNARD afin d'organiser le défilé de Noël des jeunes agriculteurs jeudi 21 décembre 2023.

Considérant que le bon déroulement de cette manifestation, la sécurité des participants et des usagers de la voie publique, nécessitent de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** Afin de permettre le bon déroulement la circulation et le stationnement des véhicules seront interdits jeudi 21 décembre de 18h à 21h sur le parking de la salle des fêtes afin de permettre le stationnement des tracteurs du défilé.

**ARTICLE 2 :** Tout véhicule en stationnement gênant sera considéré comme dangereux et pourra être enlevé à la demande d'un représentant de la force publique.

**ARTICLE 3 :** La signalisation provisoire sera mise en place par les services techniques communaux.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté sera publié et affiché dans les formes et lieux habituels. Ampliation sera adressée :

- à la gendarmerie de Seyssel,
- à M. Nicolas RANNARD
- au centre de secours de Seyssel.
- Au centre technique municipal de Seyssel.

chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Seyssel, le 19 décembre 2023  
Le Maire, Gérard LAMBERT

L'Adjoint délégué,  
**Gilles CALLET**